

**AU BURKINA FASO,
UNE FILLE
SUR DEUX
EST MARIÉE DE FORCE.
AGISSEZ.**

SIGNEZ LA PÉTITION.



3737

€ 0,15 par sms envoyé

ENVOYEZ
MARIAGEBURKINA +
VOTRE ADRESSE EMAIL
AU 3737

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





LE 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME DIS NON AUX MARIAGES D'ENFANTS ET FORCÉS AU BURKINA FASO

UN PHÉNOMÈNE RÉPANDU

- **15 millions** de filles de moins de 18 ans seraient mariées dans le monde chaque année
- **Près d'1/3** des femmes dans le monde ont été mariées avant leur 18 ans
- Certaines filles n'ont **que 8 ou 9 ans** lorsqu'elles sont mariées
- **52 % des filles** sont mariées avant 18 ans au Burkina Faso

MARIAGE D'ENFANT = MARIAGE FORCÉ

Tous les ans, 15 millions de filles de moins de 18 ans seraient mariées dans le monde, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Les mariages d'enfants sont considérés comme des mariages forcés, car les enfants manquent de maturité pour pouvoir prendre la décision de se marier librement. Ils peuvent en effet subir des pressions de leur famille et/ou de leur communauté qui, pour différentes raisons, décident de les marier très tôt. Ces mariages violent les droits des enfants, contraints d'assumer des responsabilités pour lesquelles ils ne sont ni physiquement ni psychologiquement prêts. Des personnes adultes sont également victimes de mariages forcés. Pour tous, les conséquences sont dévastatrices. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, Amnesty rappelle que toute personne a le droit de choisir la personne avec qui elle veut faire sa vie et si et quand elle veut un enfant.

ET ICI ? En Belgique aussi, plusieurs dizaines de personnes sont forcées à se marier tous les ans, souvent pendant des vacances dans leur pays d'origine. Le réseau Mariage et migration dispose d'un numéro gratuit, le 0800/90.901, et d'un site web, www.monmariagemappartient.be, pour toute personne se sentant en danger ou connaissant une victime.

AGIS CONTRE LES MARIAGES FORCÉS AU BURKINA FASO

Bien que les mariages forcés et précoces soient interdits par la constitution du pays, plus de la moitié des filles burkinabè sont mariées avant l'âge de 18 ans, parfois à tout juste 11 ans. Elles se retrouvent sous l'emprise d'un mari souvent beaucoup plus âgé qu'elles et déjà marié à d'autres femmes. Forcées à faire toutes les corvées, peu d'entre elles ont la chance d'aller à l'école. Les grossesses prématurées représentent un grave danger pour leur santé et entravent d'autant plus leur accès à l'éducation.

Maria*, 13 ans, a été forcée de se marier avec un homme de 70 ans qui avait déjà cinq épouses. Son père lui a dit : « Si tu ne vas pas rejoindre ton mari, je te tue ». Elle a parcouru 170 km en trois jours pour trouver refuge dans un centre d'accueil.

* Son prénom a été modifié



© Sophie Garcia/Corbis for Amnesty International



**MON CORPS
MES DROITS**

**SIGNE ET FAIS SIGNER NOTRE PÉTITION À L'ATTENTION DU MINISTRE
BURKINABÈ DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS
POUR LUI DEMANDER DE METTRE FIN À CETTE PRATIQUE.**

SIGNE PAR SMS LA PÉTITION

**ENVOIE AU 3737 LE MESSAGE MARIAGEBURKINA + TON ADRESSE E-MAIL
ET REÇOIS LA PÉTITION VIA MAIL**

3737

0,15€ / SMS envoyé

**AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUE FRANCOPHONE**

Rue Berckmans, n° 9 - 1060 Bruxelles
Tel : +32 (0)2-538.81.77
jeunes@amnesty.be
www.amnesty-jeunes.be

Suis-nous

- www.facebook.com/amnestyjeunes
- www.instagram.com/amnestybefr
- www.twitter.com/amnestybe
- www.youtube.com/amnestybe



**Tu as signé la pétition, fais-le savoir en collant
cette affiche dans ton école ou à ta fenêtre.
Tu nous aideras à récolter plus de signatures.**